

Council of Europe
Conseil de l'Europe



Strasbourg, le 20 octobre 1995
<s:\cdl\doc\95\cdl-ju\9.f>

Restricted
CDL-JU (95) 9

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

**Demande d'autorisation
de reproduction des résumés
par EMP
"Revue juridique tchèque et slovaque"**

EMP
Revue juridique tchèque et slovaque

Secrétariat de la Commission de Venise
A l'attn M. G. Buquicchio
Conseil de l'Europe
67075 STRASBOURG-Cedex

Ref. : EMP/translations/editorial co-operation
Date : Utrecht, le 16 février 1995

Cher Monsieur Buquicchio,

En ma qualité d'éditeur et de coordinateur de EMP, je vous prie de trouver ci-joint quelques informations la concernant.

Je voudrais vous demander si nos collaborateurs des Républiques Tchèque et Slovaque pourraient être autorisés à traduire et publier dans EMP certains des résumés parus dans votre revue "Le Bulletin". La partie qui traite de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, en particulier, est du plus haut intérêt pour les lecteurs de ces pays. Bien entendu, EMP citerait votre revue comme source.

J'espère que les informations ci-jointes vous donneront un bon aperçu des objectifs de EMP.

En cas de réponse favorable, puis-je vous demander d'ajouter EMP à la liste de destinataires de votre revue : à l'attention de JUDr. H. Novakova, Cesky Helsinsky Vybor, Jeleni 5/199, 118 000 Praha, République Tchèque.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Maarten Koning

Avertissement aux auteurs

Généralités

La revue EMP, qui paraît depuis 1991 dans les Républiques Tchèque et Slovaque, a pour objectif de fournir des informations juridiques pertinentes et d'examiner l'évolution du droit dans divers domaines.

EMP s'occupe de superviser et de rédiger des articles sur des questions intéressant les professions juridiques, les entreprises, les administrations (locales), les professionnels de l'éducation et d'autres secteurs de la vie publique et privée.

L'évolution en cours dans les secteurs juridique, politique et économique devant déboucher sur une pleine adhésion à l'Union européenne, EMP attache beaucoup d'attention au droit de l'Union européenne et à celui de ses Etats membres, afin de permettre aux lecteurs tchèques et slovaques de les connaître et d'en tenir compte, dans leurs pratiques.

L'EMP compte parmi ses collaborateurs des juges, des juristes, des conseillers juridiques, des chercheurs, des fonctionnaires et des citoyens de l'Union européenne, des Etats-Unis, des Républiques Tchèque et Slovaque et d'autres pays occidentaux.

Paraissant au rythme de six numéros par an, EMP est diffusé auprès des professions juridiques, des administrations (locales), des entreprises, des professionnels de l'éducation et d'autres secteurs de la vie publique et privée.

Contenu

Chaque numéro de EMP contient trois ou quatre articles de fond et plusieurs rubriques (avis, jurisprudence en matière de droits de l'homme, législation et jurisprudence pertinentes de l'Union européenne et des pays étrangers, compatibilité de la législation avec le droit communautaire, critiques d'ouvrages, présentation d'organisations, calendriers, et autres sujets).

Mise en forme et coordination des articles

La mise en forme et la coordination des articles se font au bureau de la rédaction à Prague. Les membres du bureau les révisent et leur apportent éventuellement des corrections.

Acceptation

Les articles et autres contributions sont jugés, acceptés ou refusés par le comité de rédaction. Celui-ci peut également demander à ce qu'ils soient révisés, modifiés ou complétés.

Délais

Les auteurs doivent respecter les délais convenus avec le directeur de la publication.

Articles

Les articles ne doivent pas dépasser dix à quinze feuillets A4, interligne 1 ½, ce qui équivaut à six ou sept pages de texte dans la revue. Les auteurs sont invités à s'adresser au Bureau de la rédaction à Utrecht pour tout renseignement ou avis concernant la programmation des articles et des thèmes abordés. Il est à la fois utile et nécessaire de discuter des articles avant leur publication.

Traductions

Les articles sont traduits en tchèque ou en slovaque. En outre, les articles rédigés en anglais ou en allemand sont publiés intégralement ou en résumé dans la langue originale.

Style

L'emploi de la terminologie juridique peut présenter des difficultés aux lecteurs peu familiarisés avec certaines branches du droit. Nous invitons les auteurs à employer un style et un mode d'écriture permettant aux non-spécialistes de comprendre les articles. Ils pourront utilement s'inspirer des indications ci-après :

- brève explication des termes éventuellement inconnus des lecteurs ;
- style explicatif et concret plutôt que scientifique ;
- notes en bas de page seulement si elles permettent une meilleure compréhension de l'article.

Ordinateurs

Nous prions les auteurs de bien vouloir envoyer leurs articles sur support papier et sur disquette et de toujours envoyer un exemplaire de l'original. Tous les systèmes informatiques courants peuvent être utilisés.

Publication

Les auteurs reçoivent cinq exemplaires du numéro dans lequel leur article est publié.

Droits d'auteur

Les auteurs ne doivent présenter que des articles qui n'empiètent pas sur les droits d'auteur de tiers.

Adresse pour la correspondance

EMP
Pieter Saenredamstraat 6
3583 TC Utrecht
Tél : 31 30 515421
Fax : 31 30 543342